

Département de la Haute-Garonne.
Ont comparu les sieurs Subra Jean, âgé
de soixante huit ans et Médan Jean, âgé
de soixante deux ans, cultivateurs, demeurant
à Saint-Pé-d'Ardet. Lesquels ont déclaré
que Capue Jeanne Marie, leur voisine
âgée de soixante seize ans, ménagère
et célibataire native et habitante dudit
Saint-Pé-d'Ardet, fille de feu Roger
et Mandon Françoise, Est décédée
ce matin, à dix heures, dans sa maison
d'habitation, sise audit lieu.

Après nous être assuré du décès,
nous en avons dressé le présent acte que
les déclarants n'ont su signer. Nous seul
l'avons signé après que lecture en a été faite.

Le notaire
Léon Léon

N^o 3.

Décès de
Capue Alexandrine

L'an mil huit cent quatre vingt quinze et le
premier février, à onze heures du matin.
Par devant nous Capue Roger, maire
officier de l'état civil de la commune de
Saint-Pé-d'Ardet, arrondissement de
Saint-Gaudens (Haute-Garonne)

Ont comparu les sieurs Parthe Bertrand
âgé de quarante deux ans et Subra Jean,
âgé de soixante huit ans, cultivateurs, demeurant
à Saint-Pé-d'Ardet. Lesquels ont déclaré
que Capue Alexandrine, leur voisine, âgée
de soixante trois ans, ménagère, née à
Cazaunous (Haute-Garonne), demeurant à
Saint-Pé-d'Ardet, veuve de Miégemolle
Baptiste et fille de feu Roger et de Dappet
Catherine, Est décédée hier, à deux heures
trois quarts de relevée dans sa maison
d'habitation, sise audit Saint-Pé.

Après nous être assuré du décès, nous



en avons dressé le présent acte que
les déclarants n'ont su signer. Nous seul
l'avons signé après que lecture
en a été faite.

Le notaire
Léon Léon

L'an mil huit cent quatre vingt quinze et le vingt
trois février, à dix heures du matin

Par devant nous Pradère Jean, adjoint délégué
officier de l'état civil de la commune de Saint-Pé-
d'Ardet, arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne)
ont comparu: sieur Capue (Léon-Bernard-Roger)
né audit Saint-Pé, le dix novembre mil huit cent cinquante
quatre, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme
qu'il nous a remis, marchand, fils majeur de Bernard
âgé de soixante dix ans et Dyzum Marie, âgée
de soixante cinq ans, aubergistes, demeurant tous les deux
audit lieu, précédant avec le consentement de
ses père et mère, ici présents.

N^o 4

Mariage de
Capue Léon

et de
Dasque Bertrande

Et demoiselle Dasque (Bertrande) née à Oventignan
(Hautes-Pyrénées) le cinq mai mil huit cent soixante-
dix, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qu'elle nous
a remis, fille majeure de Bernard, âgée de
soixante et onze ans et de Dappet Marie, âgée de
soixante six ans, propriétaires, demeurant tous
les trois audit Oventignan, précédant avec le consen-
tement de ses père et mère, ici présents.

Lesquels après avoir déclaré sur notre interpellation
qu'il a été fait un contrat de mariage, passé devant
M^e Duran Osmin, notaire à Labroquère (Haute-Garonne)
le vingt sept janvier dernier, nous ont requis de
procéder à la célébration de leur mariage dont les
publications ont été faites en cette commune le dimanche
vingt sept janvier dernier et trois courant, ainsi
que dans la commune d'Oventignan, comme
le constate un certificat en due forme, sans qu'il
soit intervenu aucune opposition.

Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-
dessus mentionnées, ainsi que du Chap. 6 du
Code civil, tit. 5 du Mariage, faisant